



L'urbanisme et les services qui y sont liés

En matière d'urbanisme, la Commune de Mérenvielle dispose d'un [plan local](#) récemment révisé et donc applicable et opposable aux tiers.

Les [demandes d'autorisation](#) sont à déposer en mairie et sont instruites par le service spécialisé de la communauté de communes de la Save au Touch, communauté à laquelle appartient Mérenvielle.

Par ailleurs des structures spécialisées sont à disposition du public pour leur apporter, chacune dans son domaine, toute information et conseil utile dans ce domaine de l'urbanisme comme plus largement dans celui du logement. Le [Conseil d'architecture](#), d'urbanisme et de l'environnement et l'[Agence départementale](#) pour l'information sur le logement, sont présents en Haute-Garonne pour ce faire.